

# Contrat de travail d'employé

Entre ..... , employeur  
rue ..... , n° .....  
à ..... n° postal .....  
représenté par .....  
et ..... , employé  
rue ..... , n° .....  
à ..... n° postal .....

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1** L'employeur engage l'employé dans les liens d'un contrat de travail à partir du .....  
L'employé assume la fonction suivante : .....

et remplit les tâches suivantes : .....

Horis l'hypothèse où le contrat est conclu pour un travail nettement défini, la liste reprise ci-dessus est indicative, mais non limitative; l'employé pourra donc être affecté à d'autres tâches compatibles avec ses capacités professionnelles, dans la mesure où ce changement ne lui cause aucun préjudice matériel ou moral.

**Article 2** L'engagement est conclu :

- pour une **durée indéterminée\***
- pour une **durée déterminée\*** du ..... au .....
- pour un **travail nettement défini\*** : .....

**Article 3** La durée du travail est fixée à ..... heures par semaine et répartie comme suit :

lundi :	de ..... à .....	vendredi :	de..... à .....
mardi :	de ..... à .....	samedi :	de..... à .....
mercredi :	de ..... à .....	dimanche :	de ..... à .....
jeudi :	de ..... à .....		

Un repos est accordé au cours de la journée de travail de ..... à .....

Autre répartition : .....

**Article 4** A la date du présent contrat, la rémunération convenue est fixée à € ..... bruts par mois.

**Article 5** En outre, il est convenu l'octroi des avantages suivants\* :

- titres-repas : valeur faciale du titre-repas de € ....., comprenant une participation de l'employé de € ..... et une intervention patronale de € .....
- autres : .....

Préciser les éventuels avantages accordés au travailleur et, le cas échéant, les conditions d'octroi de ces avantages.

